

Le Pédibus ou Carapatte, ce sont des adultes bénévoles qui accompagnent à tour de rôle un groupe d'enfants sur le chemin de l'école en suivant un itinéraire précis, appelé « ligne de Pédibus », avec des arrêts et des horaires prédéfinis.

Pour quoi le Carapatte ?

Gain de temps :

En vous relayant, vous ne serez plus contraints d'accompagner tous les matins votre enfant.

Sécurité :

Moins de trafic aux abords de l'école, donc moins de stationnements anarchiques.

Les enfants encadrés acquièrent plus tôt un comportement responsable dans la rue et sont sensibilisés à la sécurité routière

Convivialité :

Les enfants partagent le trajet avec leurs camarades et

créent de nouvelles formes de solidarité. Renforcement de la convivialité.

Activité physique :

Il contribue à la pratique régulière d'une activité physique pour les parents comme pour les enfants :
Un bon réveil pour démarrer la journée !

Environnement plus sain :

Nous contribuons, à notre niveau, à la diminution de la pollution et aux économies d'énergie.

Le Carapatte, comment ça marche ?

Minimum deux ou trois adultes accompagnants bénévoles suivent quotidiennement les enfants de leur quartier. (Au minimum un de chaque côté de la route pour traverser).

En cas d'imprévu, un remplaçant pourra prendre le relais.

C'est donc grâce à l'implication de chacun que ce projet fonctionne (pour accompagner, contacter Mme Theurillat).

Quand :

Toute l'année scolaire avec une coupure hivernale dès la première neige et jusqu' à la fonte pour des raisons de sécurité (les trottoirs ne sont pas déneigés...)

Le Carapatte des Fins fonctionne même par temps de pluie.

Comment y faire participer mon enfant ?

Pour l'instant il n'y a pas d'inscription, il suffit d'être à l'heure aux points de passage sur le trajet (voir l'itinéraire auprès de Mme Theurillat).

Et pour la sécurité ?

Chaque enfant porte une chasuble fluo (ou « trikki ») sur ses vêtements pendant le trajet à pieds. Le trikki permet aux petits marcheurs d'être bien vus par les automobilistes en cas de brouillard et mauvais temps (fréquent dans la région). Mme Theurillat le fournit à chaque participant en début d'année et le récupère à la fin juin, pour une location de 50 cts pour l'année scolaire.

Assurance et responsabilité :

En tant que parent, vous êtes responsable de votre enfant jusqu'à sa prise en charge par le Carapatte.

Ensuite, il est couvert par votre assurance responsabilité civile familiale.

Vous restez seul responsable du comportement de votre enfant pendant le trajet.

Plus de renseignements auprès de Mme Sophie THEURILLAT Sophie au 03 81 67 54 65.

